

### **1. Développer l'accès au très haut débit sur l'ensemble du territoire avant la fin du mandat.**

L'accès au très haut débit doit être généralisé sur tout le territoire. Améliorer les infrastructures de communication est essentiel pour garantir l'attractivité de nos territoires. Aujourd'hui, il faut relever le défi de l'accès au numérique. Cela passe par la construction et l'accès à un réseau ouvert et à Très-Haut Débit. Il est du devoir des pouvoirs publics d'encadrer et d'investir de manière coordonnée dans le déploiement de cet outil majeur d'aménagement.

### **2. Donner un caractère contraignant à la Charte des services publics en milieu rural du 23 juin 2006.**

*« Chaque Français doit avoir accès à des services publics de qualité, quel que soit l'endroit où il habite, que ce soit dans une grande ville ou dans un village, en centre-ville ou en banlieue. »*

Je pense que la Charte des services publics en milieu rural est une bonne chose. Cette méthode de concertation reposant sur l'action conjuguée du préfet, du président du conseil général et du président de l'association départementale des maires, permet par le dialogue de déterminer l'offre de service public au niveau départemental ou infra-départemental. Il me semble important que son application soit effective sur l'ensemble du territoire. La mise en place de mesures contraignantes, par exemple au travers des dotations, aura une valeur incitative.

### **3. Mettre en place une politique de l'habitat en milieu rural.**

J'entends convoquer une Conférence Nationale du Logement qui définira les objectifs nationaux de construction, déclinés par région, avec des aides décentralisées à la pierre et l'expérimentation d'une gestion décentralisée des aides à la personne. Il s'agit ainsi de définir une politique de l'habitat qui soit adaptée aux besoins et aux spécificités locales. Je suis conscient de ce que, pour le milieu rural, l'ancienneté du bâti constitue une difficulté au regard des nécessités d'accessibilité et de mise aux normes thermiques : il faudra trouver des solutions adaptées.

### **4. Mettre en place un plan de développement de la vie associative.**

La vie associative est un puissant vecteur de lien social qu'il convient de développer et de favoriser. Nous devons établir un cadre juridique pour l'emploi du bénévole associatif, défini et protégé par la loi. Sans toucher au principe de la gratuité de l'engagement, il faut permettre un remboursement plus facile des frais engagés par les bénévoles, et une prise en compte de leurs acquis et de leur expérience. La reconnaissance de l'engagement associatif est essentielle et doit être pris en compte dans la validation des acquis pour l'obtention d'un diplôme. Par ailleurs, le Haut Conseil à la vie associative doit être renforcé afin d'en faire un vrai lieu de débats et d'échanges où les associations pourront s'exprimer.

## **5. Généraliser le plan Ecole Numérique Rurale.**

Le Plan Ecole Numérique Rurale est très important pour l'avenir. Cette initiative portée par l'Etat avec l'AMRF a été utile. Il s'agit d'un gisement de progrès considérable. A l'heure actuelle nous ne pouvons nous passer d'enseigner ces pratiques à l'école. Les ressources telles que le e-learning sont pour l'avenir un immense enrichissement des possibilités de formation et de découverte. Nous devons réfléchir en urgence à la généralisation de ce plan et surtout dans les milieux ruraux

## **6. Rééquilibrer la DGF, vers un montant de DGF équivalent quelle que soit la taille de la commune.**

La dotation globale de fonctionnement doit être adaptée aux besoins de chaque commune. Par conséquent il me paraît difficile d'opter pour un rééquilibrage qui ne tiendrait pas compte des spécificités locales.

## **7. Réaffirmer et défendre la reconnaissance de l'autonomie des 36 000 communes de France. L'intercommunalité est d'abord un choix volontaire des communes. Il faut que la réorganisation territoriale (qui aura lieu) garantisse leur légitime place aux représentants des territoires ruraux dans la gouvernance des départements et des régions.**

L'intercommunalité est l'avenir de nos territoires, en particulier ruraux, à la condition qu'elle préserve l'identité de nos communes. Je refuse des structures intercommunales trop importantes, non respectueuses des bassins de vie, des territoires, et où les communes sont trop nombreuses pour pouvoir faire entendre leurs intérêts. Cela doit se faire dans le cadre d'un dialogue constructif et avec l'accord de l'ensemble des élus locaux.

## **8. Adopter une loi de modernisation pour l'exercice du mandat d'élu.**

Les élus locaux sont précieux et il faut les soutenir. Nous devons davantage les reconnaître dans leurs fonctions et responsabilités. Ils ont l'impression d'être surchargés de tâches et d'avoir des moyens de plus en plus faibles pour les assumer. C'est pourquoi les évolutions doivent être considérées à partir des demandes des élus.

Je suis favorable à une interdiction totale du cumul pour les députés et à une limitation du cumul pour les sénateurs, le Sénat assurant, en vertu de l'article 24 de la Constitution, la représentation des collectivités territoriales de la République. Cette proposition sera soumise à referendum dès le 10 juin.

## **9. Prévoir l'élection par scrutin de liste dès le premier habitant.**

Je crois que les modes de scrutins actuels sont globalement satisfaisants. Ils ont leur efficacité et ont un caractère démocratique. Des ajustements, à la marge, pourraient intervenir.

## **10. Créer une mission interministérielle à l'aménagement du territoire.**

La République doit garantir un égal accès aux services publics de proximité sur l'ensemble de nos territoires. Il faut relever le défi de l'accès au numérique, de l'accès aux soins, du logement et de l'éducation. Tout cela doit être, bien sûr, fait ensemble. Nous pouvons penser en effet imaginer la création d'une mission interministérielle à l'aménagement du territoire en relation avec les collectivités locales.